

II. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE une liste de contribuables pour constituer la commission communale des impôts directs et la transmettre à la Direction Générale des Finances Publiques pour nomination.

III. Désignation des délégués auprès de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de désigner auprès de la Communauté de Communes Portes de France pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) les délégués suivants :

Titulaire : BONILLO-DERAM Elisabeth

Suppléant : BITAM Ali

IV. Vote des taxes locales y compris d'assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir la taxe d'assainissement à 0,50 € par m3 pour l'année 2014 (montant inchangé depuis 2005) concernant la part communale.

Concernant les taxes locales, le Conseil Municipal **DECIDE** de reporter son vote en attente des informations complémentaires à recevoir de la nouvelle communauté de communes PORTES DE FRANCE.

V. Vote des subventions 2014 et subventions exceptionnelles

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE une subvention de 600 € aux associations ci-dessous, somme qui sera versée sous réserve que chaque association ait rendu les pièces constitutives du dossier de subvention 2014

AEP

Club Bouliste Mazurois

La Truite Mazuroise

Les Mazures Tennis de Table

Les Mazures Loisirs Forme Détente section gymnastique

Les Mazures Loisirs Forme Détente section speed-ball

Asso.Sportive Tournes-Renwez-Les Mazures (ASTRM)

Anciens combattants

Chasse des Wèbes

Chasse communale de la Havetière

La boîte à couleurs

Tennis Club Les Mazures-Renwez

Association Sportive et Culturelle des 2 Rives des Vieilles Forges

Association des Amis de la Danse

Noé Val de Meuse

Jeunesse des Maz's

VOTE les subventions suivantes pour les organismes extérieurs et pour des manifestations spécifiques ou exceptionnelles :

ADMR Renwez 1 500 €

Coopérative scolaire 117 élèves x 37,75 € = 4 416,75 €

Club Bouliste Mazurois subvention fêtes 400€

Amicale des donneurs de sang 150€

DDEN 35€

FLAP (Cabaret Vert) 300€
Les Restaurants du Cœur 150€

VOTE une subvention exceptionnelle de **350 € pour la Chasse des Wèbes** pour achat de 10 miradors.

VI. Budgets Primitifs 2014 – Emprunt et Ligne de Trésorerie

Budget Assainissement

Après lecture faite des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE ET VOTE le Budget Primitif 2014 s'équilibrant en dépenses et recettes de fonctionnement à 324 870,00 € et en dépenses et recettes d'investissement à 238 199,88€.

Budget Commune

Après lecture faite des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE ET VOTE le Budget Primitif 2014 s'équilibrant en dépenses et recettes de fonctionnement à 2 680 148,85 € et en dépenses et recettes d'investissement à 1 699 976,00 €.

Dans le cadre de l'exécution du Budget Primitif 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de recourir à un emprunt pour financer des dépenses d'investissement de la commune 2014 à hauteur de 545 000 €.

DECIDE de contracter l'ouverture d'une ligne de Trésorerie d'un montant maximum de 250 000 € pour le financement ponctuel de trésorerie

CHARGE Madame le Maire de faire les démarches nécessaires auprès des organismes financiers pour obtenir la meilleure offre.

VII. Droit de préemption

- aucun dossier à présenter -

Madame le Maire répond aux questions formulées par Claude PERIGNON

- *Création d'une commission « Finances » pour laquelle il porte sa candidature : cette commission sera formée à la rentrée de septembre*
- *Recensement des « travaux » ou sollicitations faites aux élus lors de la campagne électorale : les documents écrits doivent être remis auprès de Karine en mairie.*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal :

- *Spectacle contrebande le samedi 24 mai 2014*
- *Les élèves de l'école de Les Mazures iront à la piscine de Rocroi à compter de la rentrée de septembre 2014*
- *Les services municipaux seront TOUS fermés le vendredi 2 mai.*

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE